## COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

(À rappeler dans toute correspondance)

## DOSSIER·N° PC 069235 24 10009

Dossier déposé incomplet le 25 Septembre 2024

Service Instructeur

30 avenue Général Leclerc Espace St Germain - B.P. 263 38217 VIENNE

Accueil: 04.82.06.33.06

Affaire suivie par: VALLIN MICHEL

Adresse des travaux:

zone portuaire, CNR 69560 Saint-Romain-en-Gal Cadastré: AD0, AD313, AD310, AD415, AD416

**DESTINATAIRE:** 

ECO REFLEXION
ROCHE Jean-Claude
Zone portuaire CNR
69560 SAINT ROMAIN EN GAL

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 24 janvier 2025.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le guichet numérique, nous vous avions informé par mail sur le guichet numérique pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces nécessaires à l'instruction. Ce mail vous a été transmis en date du 24 octobre 2024.

Vous bénéficilez donc d'un délai de 3 mois à compter du 24 octobre 2024 soit jusqu'au 24 janvier 2025, pour déposer sur le guichet numérique l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Saint-Romain-en-Gal le 27/0/125

Le Maire,

Luc THOMAS